



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille.

Rapport financier semestriel Au 30 juin 2010

www.ca-norddefrance.fr

SOMMAIRE

<u>PARTIE I</u> : RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	PAGE 3
<u>PARTIE II</u> : COMPTES CONSOLIDES CONDENSES	PAGE 30
<u>PARTIE III</u> : DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	PAGE 73
<u>PARTIE IV</u> : RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010	PAGE 74

I / Environnement économique et activité ¹

Dans un environnement économique encore très hésitant, la banque enregistre des progressions de collecte et de crédit supérieures à ses prévisions :

- L'encours de collecte s'accroît fortement (+ 10,6% sur un an), porté par l'Epargne liquide sous toutes ses formes (Livrets, DAT) et sur tous les marchés. L'Assurance-vie progresse de 7% et le succès du Livret A ne se dément pas ; les 260 000 livrets A ouverts à la Caisse Régionale vont bénéficier dès le 1^{er} août d'une rémunération relevée à 1,75%.

- L'encours de crédit enregistre une hausse de 5,6%, supérieure aux attentes. Les crédits Habitat dépassent les 700 millions de réalisation et l'encours progresse de 5,2% par rapport au 30 juin 2009, avec une part accrue de taux variables capés. Les réalisations de crédit à la consommation augmentent de 8,8%, tandis que les Entreprises et les Professionnels accroissent leur crédit de trésorerie de 20%. Enfin, le 1^{er} trimestre a vu la banque déployer un plan de soutien massif à la trésorerie des Agriculteurs et poursuivre sa démarche de diagnostic-conseil auprès des Professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Crédit Agricole Nord de France a accueilli 27 000 nouveaux clients, en ligne avec ses objectifs et sa stratégie de conquête volontariste.

La forte baisse des marchés boursiers du printemps 2010, comparée à la relative stabilité des marchés sur le 1^{er} semestre 2009, impacte défavorablement les opérations de portefeuille, tandis que la charge financière liée au refinancement sur les marchés interbancaires s'allège en raison de taux de marché historiquement bas.

II / Evénements récents et présentation des Etats Financiers

II - 1 / Evénements récents

La Caisse régionale a cédé sa participation (57,5%) dans sa filiale d'assurance-dommages MRA CA le 1^{er} juillet 2010 à Pacifica, filiale de Crédit Agricole Assurances. Depuis 2004, Pacifica détenait déjà 20 % de cette compagnie d'assurance, une participation passée à 40% en 2008.

La Caisse régionale a renforcé son pôle capital développement en transformant la SCR Participex en *Nord Capital Investissement* et en confiant la gestion du portefeuille à Nord Capital Partenaires, société nouvellement créée.

II - 2 / Changements de principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS/IFRS

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

Changements de méthode comptable

Cf. note 1 de l'annexe aux états financiers.

¹ Les données de ce paragraphe concernent la Caisse régionale seule. Elles n'intègrent pas les entités consolidées en particulier le Crédit Agricole de Belgique.

II - 3 / Evolution du périmètre de consolidation

➤ Variation du périmètre de consolidation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a augmenté sa participation dans les SCI Crystal Europe et Quartz Europe, la portant à 99,9%.

Cette acquisition est sans conséquence sur la méthode de consolidation.

➤ Changement de dénomination sociale

Participex a changé de dénomination sociale pour devenir Nord Capital Investissement.

III / Résultats sociaux et consolidés

III - 1 / Résultats sociaux (Caisse Régionale seule)

En millions d'euros	Résultat social	
	Fin juin 2010	Evolution sur un an
Produit Net Bancaire	322,4	- 8,0 %
Résultat Brut d'Exploitation	175,0	- 14,9 %
Résultat Net	96,6	- 10,5 %
Coefficient d'Exploitation	45,7 %	+4,4 points

Le Produit Net Bancaire ressort à 322,4 M€, en baisse de 8%, conséquence d'une référence 2009 exceptionnelle (le PNB avait augmenté de 16,7% au 1^{er} semestre 2009) et de la moindre performance des opérations de portefeuille (-14,9%), suite à la forte rechute des marchés boursiers au deuxième trimestre.

Les charges sont en légère progression. La stabilité des charges de personnel permet de limiter à 1,8% la progression des charges de fonctionnement, malgré les premiers impacts du projet NICE (futur système d'information partagé des Caisses Régionales).

Le Coefficient d'exploitation, à 45,7%, reste l'un des plus bas du secteur.

Le coût du risque est maîtrisé. Grâce à un taux de créances douteuses et litigieuses de 2,32% et à la reprise d'une provision sur titres de portefeuille, le coût du risque passe de 47 M€ à fin juin 2009 à 37 M€ (-21%), sachant qu'une dotation supplémentaire de 8 M€ a été affectée à la provision collective générale.

Le résultat net social du premier semestre ressort à 96,6 millions d'euros, en recul de 10% par rapport au premier semestre 2009.

III - 2 / Résultats consolidés

<i>en M€</i>	30/06/2009	30/06/2010	Evolution en %
P.N.B.	375,2	335,8	-10,5%
Charges de fonctionnement	185,9	189,8	2,1%
R.B.E.	189,3	146,0	-22,9%
Coût du risque	53,9	38,0	-29,4%
Résultat d'exploitation	135,4	108,0	-20,3%
Mise en équivalence	-0,8	0,8	NS
Résultat net sur actif immobilisé	0,2	-2,2	NS
Ecart d'acquisition	0,0	0,0	NS
Résultat net exceptionnel	0,0	0,0	NS
Résultat courant avant impôt	134,8	106,6	-20,9%
Impôt sur les bénéfices	37,5	26,5	-29,4%
Résultat net sur activités abandonnées	0,0	5,9	NS
RESULTAT NET	97,3	85,9	-11,7%
Intérêts minoritaires	2,8	4,0	44,6%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	94,5	81,9	-13,3%

Au niveau consolidé, les retraitements de consolidation et notamment des règles d'évaluation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur (normes IFRS), limitent le PNB à 335,8 M€ (-10,5%). A noter que le PNB de la MRA n'est plus intégré dans cette ligne ; le résultat global de la MRA est comptabilisé dans la ligne « Résultat net sur activités abandonnées », compte tenu de la future cession de la société d'assurance de la Caisse Régionale.

Le coût du risque consolidé ressort en forte baisse (-30%), à 38 M€. Le Résultat Net consolidé Part du Groupe s'affiche à 81,9 M€, en diminution de 13% par rapport au 30 juin 2009.

<i>en M€</i>	Réel Juin 2009	Réel Juin 2010	<i>Evolution 06-2010/06-2009</i>	
			en M€	en %
Pôle Bancassurance France	94,0	77,3	-16,7	-17,8%
Pôle Bancassurance Belgique	2,5	3,5	1,0	39,6%
Pôle Capital Investissement	-1,1	2,0	3,1	NS
Pôle Immobilier	-0,9	-0,9	0,0	2,6%
Résultat consolidé Nord de France	94,5	81,9	-12,6	-13,3%

Le pôle **Bancassurance France** est défavorablement impacté par la variation de valeur des instruments financiers.

La contribution du pôle **Bancassurance Belgique** s'améliore de 40% pour atteindre 3,5 M€ à fin juin 2010, sous l'effet cumulé de l'activité et des résultats en hausse des filiales Keytrade Bank et Europabank.

Le **Pôle Capital-Investissement** ressort en forte hausse (+3,1M€ par rapport à juin 2009).

Le **Pôle Immobilier** se stabilise mais reste encore impacté par un contexte économique défavorable, traduit par un nombre toujours limité de transactions.

IV / Structure financière

IV - 1 / Les Fonds propres consolidés

<i>en M€</i>		31/12/2009	30/06/2010	Evolution 2010/2009
Capitaux Propres Part du Groupe		2 638,9	2 691,7	52,8
Capital Souscrit	(1)	159,7	167,6	7,9
Primes liées au capital	(2)	421,8	429,6	7,8
Réserves	(3)	1 859,5	1 986,0	126,5
Résultat	(4)	165,1	81,9	-83,2
Ecart de réévaluation	(5)	32,7	26,6	-6,1

(1) et (2) : cette évolution résulte de l'option de réinvestissement du dividende du CCI en nouveaux titres

(3) : part du résultat 2009 mis en réserve

(4) : résultat de l'exercice en cours

(5) : l'écart de réévaluation résulte principalement de la baisse de valorisation des titres de la SAS La Boétie qui regroupe la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole SA.

IV - 2 / Le Certificat Coopératif d'investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale a autorisé la distribution, au titre de l'exercice 2009, d'un dividende de 1,25 euros par titre avec la possibilité d'opter pour le paiement en certificats à émettre.

La Caisse régionale met en œuvre son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 29 mars 2010. Au 30 juin 2010, la Caisse Régionale détient 516 229 CCI (hors contrat de liquidité).

Le cours du CCI, fortement revalorisé au 1er trimestre (+ haut à 22,50€) a pâti au deuxième trimestre, comme l'ensemble des marchés actions, de la crise grecque et de la défiance envers l'Euro (+ bas 15,51€ le 22 mai). Néanmoins, un tiers des porteurs de C.C.I. a choisi de réinvestir le dividende en actions, preuve de leur confiance et de leur fidélité. Du 30 juin 2009 au 30 juin 2010, le C.C.I. Nord de France a enregistré une progression de 31%.

IV - 3 / Les parties liées

Cf. note 2.4 de l'annexe comptable

V / Résultats par secteur d'activité

V - 1 / Définition des secteurs d'activité

Aucune modification dans la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

V - 2 / Analyse des résultats par secteur d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché (cf. note 4 de l'annexe).

VI / Gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole préparant l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et des contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de trésorerie, de liquidité et de couverture.

VI - 1 / Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

VI - 1 - 1 / Définition et organisation en place

La **politique crédit**, validée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, précise les grands principes encadrant l'activité crédit et définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé.

Banque régionale de plein exercice, la Caisse régionale ne souhaite exclure aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux font l'objet d'une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque *Corporate* ou *Grande Clientèle* : marchés des Entreprises, des Collectivités, des Institutionnels et des Professionnels de l'immobilier.

La sélection des opérations de crédit se décline de la manière suivante :

Sur la banque de détail, la sélection s'exerce au travers de critères d'exclusion des délégations de crédit pour les situations les plus risquées :

- *Pour les particuliers*, les principaux critères pris en compte sont le ratio d'endettement, la situation bancaire et le fonctionnement des comptes ;
- *Pour les professionnels*, la politique crédit vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée selon des grilles d'analyse intégrant les notes Bâle 2 ;
- *Pour l'agriculture*, la Caisse régionale mène une politique active d'accompagnement de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Sur la banque « grande clientèle », l'instruction repose sur la notation Bâle II et ses outils d'analyse financière, un dossier de crédit ainsi qu'un dossier bancaire. Toute demande de crédit est soumise au délégataire ou au Comité des Prêts à l'appui de ces éléments.

Tous les dossiers de crédits sont soumis à l'obligation d'une **double analyse** se matérialisant par la transcription manuscrite d'un avis et d'une signature. Les dossiers de crédit les plus importants échappant à la délégation de la Direction du marché concerné sont présentés au Comité des Prêts de la Caisse régionale, instance émanant du Conseil d'Administration.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution externes suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;
- OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME, notamment dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien à l'économie ;

- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

VI - 1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

✓ **Sur la Banque de Détail :**

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise l'outil national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), en place au sein de la Caisse régionale dans le cadre du projet Bâle II et piloté par Crédit Agricole SA.

La note Bâle II et son historique sont présents sur le poste de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de validation des notes est défini par CA S.A. dans le cadre d'un processus de fonctionnement récurrent (*backtesting*).

Sur les marchés de l'Agriculture et des Professionnels, l'usage de la note Bâle II dans les délégations d'octroi est opérationnel depuis 2006. Sur l'ensemble de la Banque de Détail, les indicateurs Bâle II sont utilisés, depuis mars 2008, dans le processus de traitement des paiements quotidiens.

✓ **Sur la Banque Corporate ou « grande clientèle » :**

Sur le périmètre de la clientèle des Entreprises et des Collectivités, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- le logiciel ANADEFI, utilisé pour les Entreprises, les collectivités publiques et la Promotion Immobilière, permet d'associer la probabilité de défaut attachée au grade obtenu. Quinze grades de notation (de A+ à E-) dont deux positions de défaut (F et Z) ont été déterminés,
- le logiciel OCE (Outil de Cotation Entreprises) permet d'associer la probabilité de défaut issue d'ANADEFI aux données clients, afin de calculer la perte attendue en cas de défaut. Il contribue ainsi à la détermination du niveau de Fonds Propres Réglementaires nécessaires à la couverture des risques de crédit. Ce dernier est fixé dans le logiciel ARCADE qui est alimenté par les données issues d'OCE,
- Le « WORKFLOW Tiers et Groupes », outil national de gestion des tiers et des groupes du groupe Crédit Agricole, qui permet une gestion homogène des tiers et des groupes, nécessaire à la surveillance des risques sur base consolidée dans le groupe

Le Comité Technique mensuel des Risques *Corporate* constitue le lieu de reporting du dispositif de pilotage de l'ensemble des sujets et pratiques Bâle II *Corporate* : suivi opérationnel de la notation, contrôles, alertes et validations du défaut et du déclassement CDL, revue de portefeuille sur critères Bâle II (revue annuelle des risques sensibles entreprises, revue « promotion immobilière », revue des LBO...), arbitrage des propositions d'évolution et d'usage.

VI - 1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixé ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale d'encours crédit** qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- **Des limites globales sectorielles** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, les Professionnels de l'immobilier et les Collectivités publiques.
- Des **limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.
- Des **limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Processus de gestion des risques

Sur la Banque de Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle II) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, cette unité réalise, dans chacun des 27 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la Banque Corporate :

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, débits de comptes en devises, dégradations de note Bâle II ou de cotation Banque De France ...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses). En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation, sur les syndications et sur les LBO.

Au-delà, un **Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directeurs de l'Immobilier et des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, des Entreprises et de l'International, des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

VI - 1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

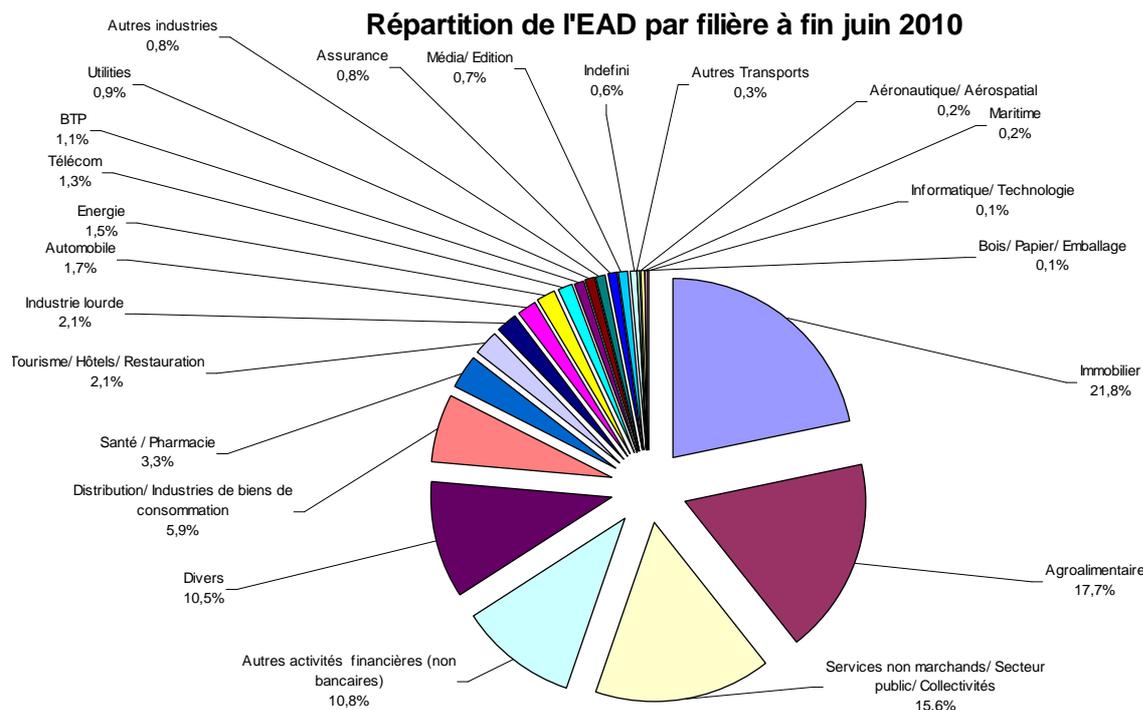
- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 30 Juin 2010, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 409 M€ contre 375 M€ au 31 décembre 2009, en hausse principalement sur l'Immobilier et sur le marché des Entreprises. En conséquence, **le taux de CDL** s'affiche à 2.32 % contre 2.21% au 31 Décembre 2009.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 63.70% contre 64.93% au 31 Décembre 2009.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. La couverture des filières à risque a été incluse en 2009 dans la provision générale crédits afin de respecter les préconisations du Groupe Crédit Agricole. Au 30 Juin 2010, cette provision s'élève à 73.6M€ comparativement à 65.6M€ au 31 décembre 2009.

Diversification par filière d'activité économique (données de la caisse régionale seule)



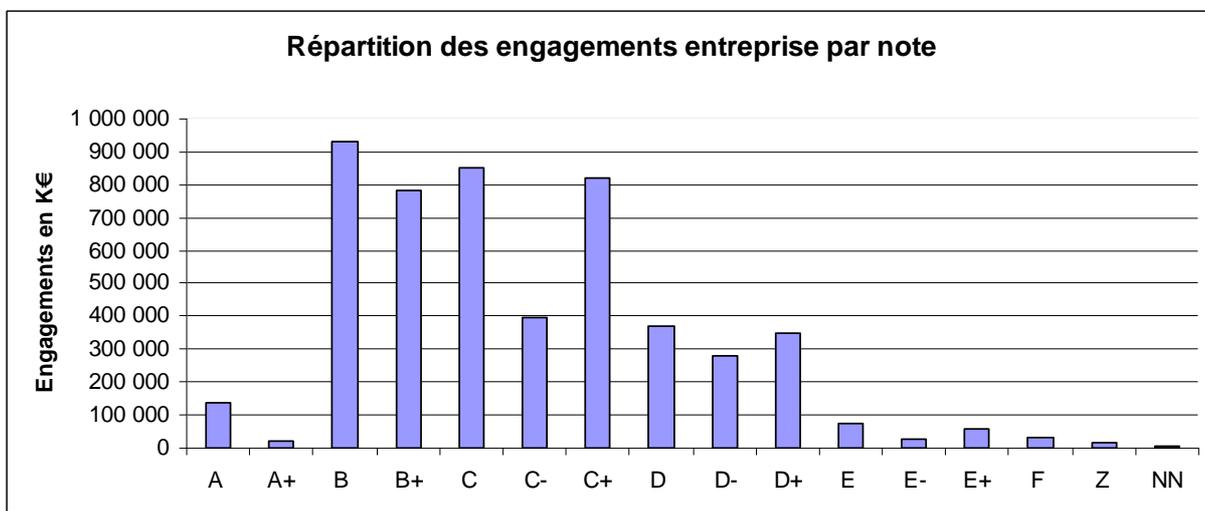
Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

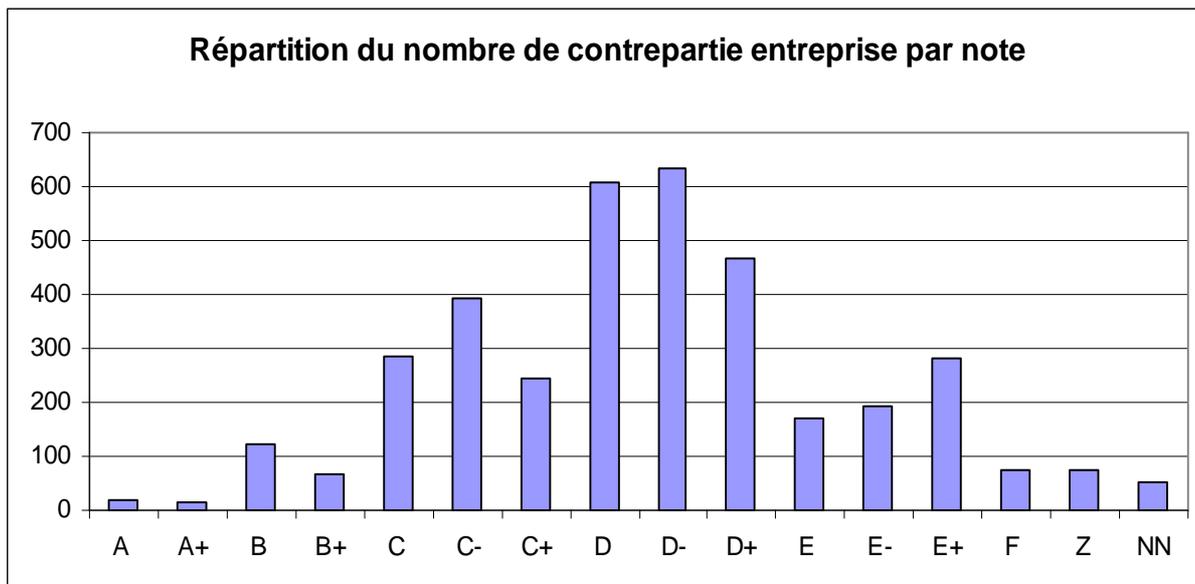
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des contreparties Entreprises-Administrations et Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. **Au 30 Juin 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,9% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.**

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients Entreprises, Collectivités et Promotion Immobilière hors banque de détail, soit 8,1 Md€ (5,1 sur les Entreprises, 2,5 sur les Collectivités et 0,5 Millions d'€ sur la Promotion Immobilière -PIM).

Le second graphique présente la répartition de l'ensemble du portefeuille « grande clientèle » par note, avec ou sans engagement.

Répartition du nombre de contreparties et des engagements « grande clientèle » par grade de note, au 30 juin 2010 – Source OCE juin 2010





VI - 1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour le second semestre 2010

Sur le marché des Particuliers :

- ➔ la reprise des ventes immobilières a permis de résoudre les difficultés de nombreux clients portant un crédit relais. Par ailleurs, des solutions de renouvellement des relais et de mise en amortissement ont été mises en place pour les clients n'ayant pas vendu leur bien ;
- ➔ pour faire face à la remontée des risques liée à l'accroissement du taux de chômage et aux difficultés de remboursement des ménages, une organisation *ad hoc* a été mise en place au 2^d semestre 2009. Celle-ci semble porter ses fruits puisqu'il n'est pas noté de dégradation des irrégularités sur ce segment de clientèle ;
- ➔ il est observé, en revanche, une progression des risques sur les financements d'immobilier locatif, notamment dans des résidences de loisirs, liée à la défaillance des gestionnaires ou à la baisse des loyers ;

Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, la démarche d'anticipation des besoins des clients et de leur traitement dans le cadre du dispositif gouvernemental reste opérationnelle.

Sur le marché de l'Agriculture, la Caisse régionale a pris des mesures complémentaires à celles des Pouvoirs Publics afin d'accompagner ses clients agriculteurs en difficulté. De fait, le taux de CDL sur ce marché est revenu dans les normes habituelles après avoir connu une dégradation au cours du 1^{er} trimestre.

VI - 2 / Risques financiers

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Directeur des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus de fixation des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés.

Le responsable du Middle Office est rattaché hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité Financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le Responsable du Pôle Comptable, le Responsable de la Comptabilité, le Responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que le responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique, rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risques (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

VI - 2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La **gestion des risques de marchés a pour objectif de gérer et contrôler les expositions afin d'optimiser le rendement des Excédents de Fonds Propres Disponibles de la Caisse régionale, tout en conservant un profil de risque cohérent** avec la position du Groupe Crédit Agricole SA, en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant en matière de produits et services financiers à destination de sa clientèle.

La Caisse régionale est exposée au risque de marchés sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions au risque de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe et hebdomadairement selon un calcul de *Value at Risk*, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

VI -2-1-1 / Exposition au risque de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Crédit Agricole Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon hebdomadaire et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 31,3 M€ au 30 juin 2010.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

Var à 1 mois à 99%		
<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	30 juin 2010
Taux	5,1	4,9
Actions	26,6	24,5
Gestion alternative	2,8	1,9
Total	34,5	31,3

La VaR Actions est calculée hors éléments de couverture.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scenario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
variation	2 pts	-2,50%	2 pts	-20%	-10%

Le scenario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes + 10 % du résultat net doivent couvrir l'impact du scenario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale.

La Caisse régionale couvre son portefeuille d'OPCVM et de BMTN actions. Au 30 juin 2010, face à la baisse des marchés actions, cette couverture par des contrats d'options sur indices a généré un résultat brut de 1,4 M€.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 93.9 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 34.6 M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 30/06/2010 :

En M€	Encours en M€	Plus et Moins Values latentes	Rus et moins values externalisées
BMTN	65	-11.1	-
OPCVM	94.7	-20.1	-
Swaps	50	-11.0	-
Contrats de couverture	54	+2.3	-0.9
TOTAL	263.7	-39.9	-0.9

- **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, **à compter du 22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2010, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2010, **516 229 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 8,49 millions d'euros.**

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Au 30 juin 2010, la Caisse régionale ne détient plus de portefeuille de négociation, elle n'est donc plus soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

VI -2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse régionale avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 30 juin 2010, le stock résiduel est de 20M€, deux CDO étant arrivés à échéance le 30 juin et un CDO ayant été cédé en juin pour 60% de sa valeur nominale.

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. Ils ne comportent pas d'exposition aux *subprime*.

CDO	Bespoke	Lennox
Nb de noms	91	220
Nominal	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	20/11/2011
Notation initiale	A-	A
Notation actuelle	B / Watch neg	D

Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	20 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Subordination initiale	5,96%
Subordination actuelle minimum	3,91%
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
après 2005	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	
	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	
	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 30/06/10 (depuis origine)	-10,8 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 30/06/10 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 30/06/10 (cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	54,0%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	9,2 M€

Au-delà, la Caisse régionale détenait un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculateur était Lehman Brothers, titre garanti en capital à l'échéance par RBS. Ce titre a été remboursé en février 2010.

VI -2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour le second semestre 2010

La Direction Générale du Crédit Agricole Nord de France a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 22 février 2010, et mis en œuvre les axes de gestion décidés afin de réduire son exposition aux risques de marché et rechercher une régularité des revenus d'intérêts.

Cette politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément, selon la nature des titres et des positions en portefeuille, afin d'inscrire la performance économique des fonds propres dans la durée.

Elle dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles susceptibles d'être placés, qui sera progressivement réalloué par son Comité Financier dans une optique d'amélioration du rendement.

VI- 2 - 2 / Gestion du bilan

VI - 2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 2 921 M€ de swaps et de 2 280 M€ de CAP au 30 juin 2010.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 diffusé par Crédit Agricole S.A. Suite au changement d'outil de suivi du risque de taux au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale adapte progressivement ses positions.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels et l'impact en VAN sur la première année d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% du RBE budgété et 4% du PNB budgété.

Au 31/03/2010, les limites sur la première année étaient dépassées :

RATIOS Choc - 200bp	
	Choc - 200bp
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2439
Ratio avec gap	0,2%
PNB budgété	588
Ratio avec gap	6,4%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	300
Ratio avec gap	12,5%

RATIOS Choc + 200bp	
	Choc + 200bp
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2439
Ratio avec gap	-0,4%
PNB budgété	588
Ratio avec gap	-6,3%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	300
Ratio avec gap	-12,3%

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, la Caisse régionale a pris des mesures correctrices au cours du deuxième trimestre ; elle a notamment procédé à la résiliation de swaps de macro-couverture prêteur Taux Fixe et la mise en place d'un swap de macro-couverture emprunteur Taux Fixe.

Au 30 juin 2010, la Caisse régionale respecte ses limites de risque de taux d'intérêt global, en valeur, au delà d'un an :

Impasse statique à taux fixe par maturité au 30/06/2010 (en M€) :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap convention CAsa TF	1 416	908	-234	-664	-508	-705	-819	-802	-938	-386
Limite max	1 400	1 000	1 000	900	900	900	800	700	500	500
Limite min	-1 400	-1 000	-1 000	-900	-900	-900	-800	-700	-500	-500

VI -2-2-2 / La gestion du risque structurel de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

VI -2-2-3 / Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- l'Arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;
- l'Instruction de la Commission Bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n°88-03, n°88-10 et n°89-03

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'inscrit dans le respect des normes du Groupe Crédit Agricole. La Caisse régionale utilise la méthodologie de gestion du risque de liquidité définie par Crédit Agricole SA au cours de l'année 2008 pour une application complète depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette méthode distingue le pilotage de la liquidité court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le principe général est d'assurer la liquidité de la Caisse régionale et du Groupe en toutes circonstances et notamment en cas de crise générale de liquidité.

Le **risque de liquidité à moins d'un an** est encadré par une limite de refinancement court-terme. L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte stressé, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Le plafond de refinancement à court-terme de la Caisse régionale est fixé à 2 845 M€ (calcul au 1er juillet 2010) pour le 2ème semestre 2010, susceptible de pouvoir atteindre, sous certaines conditions, un montant maximum de 3 130 M€.

L'encadrement **du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure des gaps statiques de liquidité.

Il a pour objectifs de prémunir la Caisse régionale contre un risque de concentration des échéances de refinancement ainsi que de limiter le coût futur des refinancements susceptible d'impacter la rentabilité de la banque.

La gestion du risque de concentration repose sur le respect d'un profil cible de refinancement minimum sur 4 ans, assorti d'une règle d'amortissement maximal de l'endettement de 25% du stock sur les 4 années.

La gestion du risque de prix réside dans le renouvellement des dettes à moyen et long terme en fonction des prix de marché.

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour suivre le risque de liquidité et de refinancement**. Au 30 juin 2010, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 500 M€ de BMTN subordonnés

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : la Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 165% au 30 juin 2010.

VI -2-2-4 / Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 30 juin 2010, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

VI - 2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui, sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 501 M€ au 30 juin 2010 (chiffre sous réserve de validation par CA SA).

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

□ Le Ratio Bâle II

Selon l'article 1 du règlement CRB n°91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse Régionale s'élève à 17,27% au 30 juin 2010 (chiffre sous réserve de validation par CASA).

□ Le Coefficient de Liquidité

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 165% au 30 juin 2010.

□ Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 3,04% en juin 2010, soit 6,08% en annualisé.

□ Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,33% en juin 2010 sur base consolidée, soit 0,66% en annualisé.

VI - 2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour le second semestre 2010

La Direction Générale de la Caisse régionale a révisé sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 22 février 2010 et a mis en œuvre les axes de gestion qu'elle a définis afin de limiter son exposition aux risques de taux et de liquidité.

La sensibilité du PNB de la Caisse régionale à la variation des taux d'intérêt s'en trouve réduite et sa liquidité court-terme améliorée.

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte / crédits » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilancielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée du groupe Crédit Agricole pour le suivi de son risque de liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée selon l'évolution de l'activité commerciale.

VI - 3 / Risques opérationnels et de non-conformité

VI - 3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et par entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rend compte régulièrement de son activité et du niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement, dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Plans de continuité d'activité :

Conformément à la Réglementation CRBF 2004-02, la Caisse Régionale Nord de France a nommé, dès 2004, un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre touchant le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier touchant le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

VI - 3 - 2 / Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne du rapport financier semestriel.

VII - Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant le premier semestre 2010 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable de Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques, dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2009, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

VII - 1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité.
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément aux obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre.

VII - 2 / Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse Régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies durant l'année ont porté sur :

- la mise à jour de la connaissance des clients et la conformité de leur dossier d'entrée en relation. La Caisse régionale a continué son plan d'actions triennal visant à mettre à jour les données de l'ensemble de ses dossiers clients,
- le renforcement du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF) notamment celles relatives au conseil en investissement et à l'évaluation de la connaissance et l'expérience des clients en matière d'instruments financiers,
- l'intégration dans les procédures internes des nouvelles exigences réglementaires relatives à la 3^{ème} Directive Européenne du 30 janvier 2009 concernant la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

VIII – Perspectives 2010

Des moyens pour accompagner une reprise plus rapide de l'économie régionale

Dans un contexte de reprise progressive, le Crédit Agricole Nord de France sera au 2^d semestre 2010 en mesure de maintenir sa dynamique de croissance.

Sur le marché des particuliers, l'épargne collectée des nouveaux clients et la mise en œuvre des nombreux accords en crédits habitat intervenus au 2^{ème} trimestre viendront soutenir l'activité.

Sur le marché des entreprises, la banque escompte, après l'augmentation des crédits de trésorerie, un retour plus marqué des projets et des investissements de ses clients.

Ces éléments permettront au Crédit Agricole Nord de France de tenir largement les engagements de Place pris par les banques en 2010 pour le soutien à l'Economie (+ 3 % d'encours de crédit).

Les bons résultats opérationnels que la Caisse Régionale a la capacité de réaliser vont se conjuguer aux nouveaux effets positifs de la transformation, ainsi qu'à la plus-value tirée de la cession de la filiale d'assurances-dommages MRA CA intervenue en juillet.

Un engagement économique et social réaffirmé auprès des habitants du territoire

Dans le droit fil de ses valeurs mutualistes (responsabilité, solidarité, proximité), la Caisse régionale a créé depuis fin 2009 plusieurs structures spécifiques, comme les Points Passerelle ou la société Capimmo GHI, avec des associations reconnues ou des spécialistes du logement social, pour accompagner ses clients en difficulté à passer le cap de la crise.

En 2010, au-delà de l'accompagnement des particuliers et de la mise en œuvre de son plan de soutien aux agriculteurs et aux PME-TPE, la Caisse régionale continuera à soutenir les projets destinés à développer et améliorer le cadre de vie des habitants et les infrastructures régionales.

Partie II : COMPTES CONSOLIDES CONDENSES

CADRE GENERAL La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

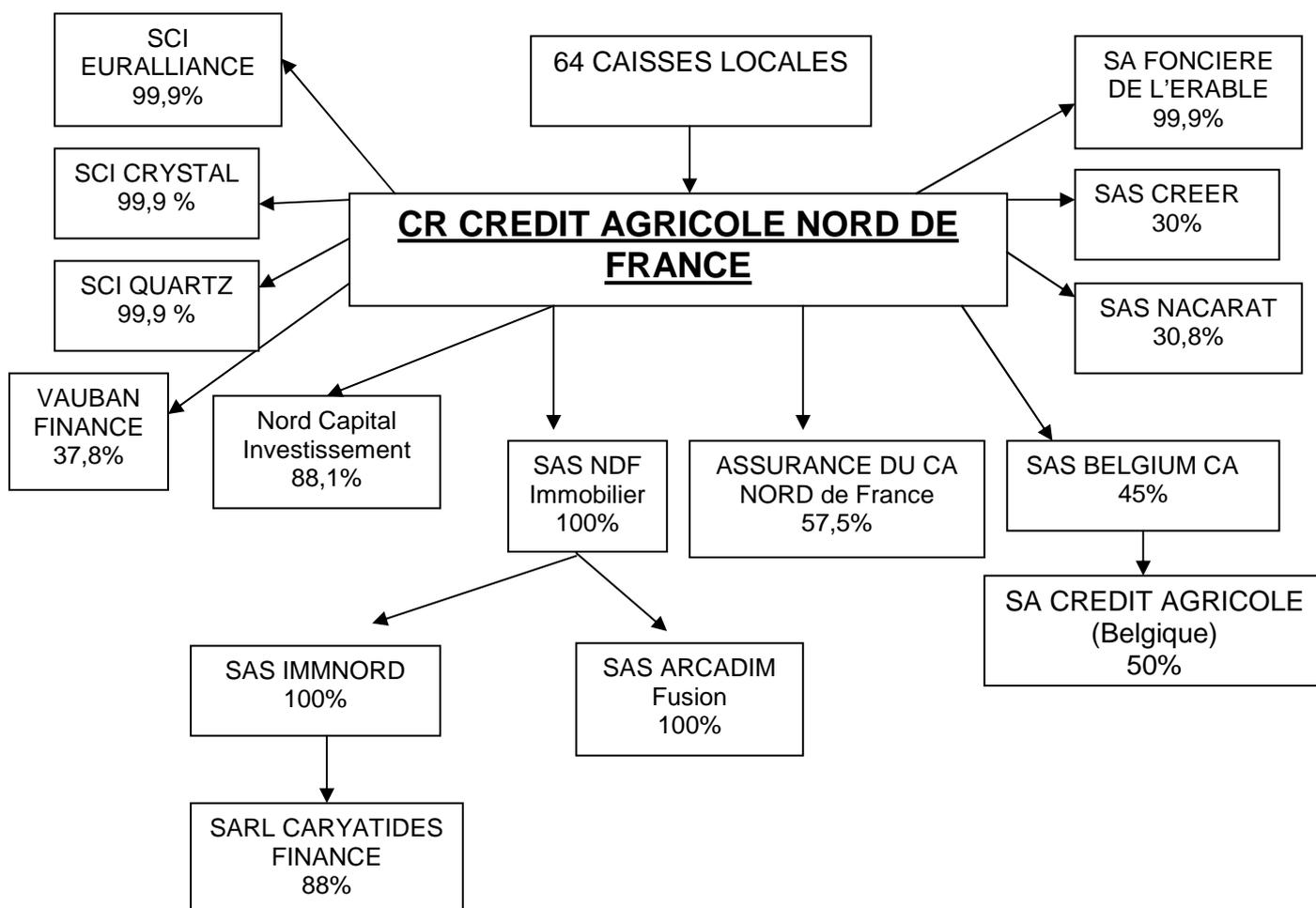
Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 64 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 64 Caisses locales, ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), Belgium CA SAS, Assurance du CA Nord de France, Nord Capital Investissement (ex Participex), Vauban Finance, SAS Créer, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable et SAS Nacarat).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Intérêts et produits assimilés	3.1	440 596	946 694	497 526
Intérêts et charges assimilées	3.1	- 259 305	- 536 193	- 294 250
Commissions (produits)	3.2	165 193	325 175	154 096
Commissions (charges)	3.2	- 31 108	- 74 705	- 37 968
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	- 25 757	89	14 726
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	29 899	28 763	18 548
Produits des autres activités	3.5	20 379	99 884	70 449
Charges des autres activités	3.5	- 4 055	- 58 362	- 47 919
PRODUIT NET BANCAIRE		335 842	731 345	375 208
Charges générales d'exploitation	3.6	- 178 226	- 356 714	- 174 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	- 11 623	- 23 952	- 11 136
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		145 993	350 679	189 309
Coût du risque	3.8	- 38 013	- 106 746	- 53 876
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 980	243 933	135 433
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		756	- 353	- 788
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	- 2 165	816	158
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		106 571	244 396	134 803
Impôts sur les bénéfices	3.10	- 26 486	- 72 852	- 37 500
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (1)		5 853		
RESULTAT NET		85 938	171 544	97 303
Intérêts minoritaires		4 048	6 423	2 799
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		81 890	165 121	94 504

(1) En application de la norme IFRS 5, relative aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, le résultat de la SA Assurance du CA Nord de France a été comptabilisé dans le poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Ecarts de conversion				
Actifs disponibles à la vente		- 6 089	259 953	230 860
Instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		- 6 089	259 953	230 860
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.11	- 6 089	259 953	230 860
Résultat net part du groupe		81 891	165 121	94 504
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		75 802	425 074	325 364
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		3 812	7 498	3 408
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		79 614	432 572	328 772

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2010	31/12/2009
CAISSE, BANQUES CENTRALES		173 490	169 346
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	178 967	135 646
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		3 260	11 890
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5.2 - 5.4	2 213 761	2 273 856
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.3 - 5.4	1 315 729	2 135 690
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	5.3 - 5.4	19 680 235	18 978 098
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		191 046	80 605
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		462 208	277 936
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES		23 265	34 179
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		283 100	240 480
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES (1)		123 053	28 673
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		74 667	72 018
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5.7	125 532	128 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.8	166 002	163 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.8	1 678	2 314
ECARTS D'ACQUISITION	2.3	73 791	75 600
TOTAL DE L'ACTIF		25 089 784	24 808 748

(1) En application de la norme IFRS 5, relative aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entrainant la perte de contrôle, les actifs et passifs de la SA Assurance du CA Nord de France ont été comptabilisés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2010	31/12/2009
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	463 797	418 776
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		275 092	125 034
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.5	10 972 023	11 280 344
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	5.5	5 852 602	6 195 940
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	5.6	3 576 864	2 828 708
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		27 168	29 729
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES		30 570	83 933
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		306 575	357 545
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES (1)		94 277	
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			58 935
PROVISIONS	5.9	74 927	67 594
DETTES SUBORDONNEES	5.6	590 608	605 003
TOTAL DETTES		22 264 503	22 051 541
CAPITAUX PROPRES		2 825 281	2 757 207
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 691 710	2 638 864
CAPITAL ET RESERVES LIEES		597 157	581 508
RESERVES CONSOLIDEES		1 986 017	1 859 500
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		26 646	32 735
RESULTAT DE L'EXERCICE		81 890	165 121
INTERETS MINORITAIRES		133 571	118 343
TOTAL DU PASSIF		25 089 784	24 808 748

(1) En application de la norme IFRS 5, relative aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, les actifs et passifs de la SA Assurance du CA Nord de France ont été comptabilisés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'Euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	231 118	417 341	- 81 528	1 856 241	- 227 218	40 479	2 236 433	109 725	2 346 158
Augmentation de capital	7 670	4 489					12 159	1 140	13 299
Variation des titres auto-détenus			- 1 541	239			- 1 302		- 1 302
Dividendes versés en 2009						- 40 479	- 40 479	- 2 364	- 42 843
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 670	4 489	- 1 541	239		- 40 479	-29 622	- 1 224	- 30 846
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					230 860		230 860	609	231 469
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 30.06.2009				3			3	- 12	- 9
Variation de périmètre						94 504	94 504	2 799	97 303
Autres variations				485			485		485
Capitaux propres au 30 juin 2009	238 788	421 830	- 83 069	1 856 968	3 642	94 504	2 532 663	111 897	2 644 560
Augmentation de capital	7 044						7 044		7 044
Variation des titres auto détenus			- 3 085	107			- 2 978		- 2 978
Dividendes versés en 2009								- 3 878	- 3 878
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 044		- 3 085	107			4 066	- 3 878	188
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					29 093		29 093	466	29 559
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2009				914			914	- 5 413	- 4 499
Variation de périmètre						70 617	70 617	3 624	74 241
Autres variations				1 511			1 511	11 647	13 158
Capitaux propres au 31 décembre 2009	245 832	421 830	- 86 154	1 859 500	32 735	165 121	2 638 864	118 343	2 757 207
Affectation du résultat 2009				123 777		- 123 777			
Capitaux propres au 1er janvier 2010	245 832	421 830	- 86 154	1 983 277	32 735	41 344	2 638 864	118 343	2 757 207
Augmentation de capital	12 617	7 772					20 389	1 050	21 439
Variation des titres auto-détenus			- 4 740				- 4 740		- 4 740
Dividendes versés en 2010						- 41 344	- 41 344	- 3 774	- 45 118
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 617	7 772	- 4 740			- 41 344	- 25 695	- 2 724	- 28 419
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 6 089		- 6 089	- 236	- 6 325
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Variation de périmètre				- 131			- 131	133	2
Résultat au 30.06.2010						81 890	81 890	4 048	85 938
Autres variations (2)				2 871			2 871	14 007	16 878
Capitaux propres au 30 juin 2010	258 449	429 602	- 90 894	1 986 017	26 646	81 890	2 691 710	133 571	2 825 281

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) dont 1 894 k€ correspondant à la variation de juste valeur sur titres AFS détenus par VAUBAN dans les capitaux propres part du groupe, et 14 187 k€ correspondant aux souscriptions de parts sociales coopérateurs par le Crédit Agricole de Belgique dans les capitaux propres des minoritaires.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2010	1er semestre 2009	2009
Résultat avant impôts	112 571	134 803	244 988
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 933	13 421	28 678
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations aux provisions	31 688	57 012	111 156
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 756	789	353
Résultat net des activités d'investissement	- 1 106	- 70	- 205
Résultat net des activités de financement	14 317	10 200	23 336
Autres mouvements	- 75 999	7 895	-117 784
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 17 923	89 247	45 534
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 442 781	1 324 246	954 647
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 091 898	- 819 700	- 69 937
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	713 341	329 102	789 573
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 91 181	39 947	- 59 675
Impôts versés	-71 026	18 412	- 34 509
Autres mouvements			
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 983 545	892 007	1 580 099
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	- 888 897	1 116 057	1 870 621
Flux liés aux participations (1)	- 7 210	- 6 000	- 31 965
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 12 152	- 12 009	- 26 617
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 19 362	- 18 009	- 58 582
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires(2)	- 15 766	- 37 330	- 25 143
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	- 28 935	133 820	226 495
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 44 701	96 490	201 352
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	- 952 960	1 194 538	2 013 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 307 748	- 705 643	- 705 643
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	169 323	149 143	149 143
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 138 425	- 854 786	- 854 786
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	354 788	488 895	1 307 748
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	173 412	139 541	169 323
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	181 376	349 354	1 138 425
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	- 952 960	1 194 538	2 013 391

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 5.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment le paiement :

- des intérêts aux parts sociales versés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses sociétaires, à hauteur de 2,74 millions d'euros,
- des dividendes CCI versés, en numéraire, aux détenteurs de CCI pour un montant de 20,73 millions d'euros,
- des dividendes CCA versés à Crédit Agricole SA pour un montant de 17,88 millions d'euros,
- des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 14,18 millions d'euros.

(3) Concerne essentiellement le remboursement d'un TSR RADIANT pour un montant de 18 millions d'euros.

La variation N/N-1 s'expliquant notamment du fait qu'une émission de BMTN d'un montant de 205 millions d'euros avait eu lieu en 2009.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2010 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

En application de la norme IFRS 5, relative aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, les actifs et passifs de la SA Assurance du CA Nord de France ont été isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés », tandis que le résultat de la SA Assurance du CA Nord de France a été comptabilisé dans le poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

- l'amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et l'amendement issu du règlement du 23 juin 2010 (UE n° 550/2010), relatifs à la première adoption des normes internationales ;
- les amendements annuels visant à améliorer et clarifier 10 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 243/2010) ;
- l'amendement de la norme IFRS 2, issu du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 244/2010), relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients et qui ne concerne pas les activités du Groupe.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période, à l'exception, le cas échéant, de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein du *Goodwill* et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste « gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « charges générales d'exploitation » ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011.
- l'amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, issu du règlement du 30 juin 2010 (UE n° 574/2010), relatif à des exemptions de fournir de s informations comparatives sur les

instruments financiers pour les premiers adoptants. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2010.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Périmètre de consolidation – parties liées

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. **Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice**

➤ **Variation du périmètre de consolidation**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a augmenté sa participation dans les SCI Crystal Europe et Quartz Europe, la portant à 99,9%.
Cette acquisition est sans conséquence sur la méthode de consolidation.

➤ **Changement de dénomination sociale**

Participex a changé de dénomination sociale pour devenir Nord Capital Investissement.

2.2. **Principales opérations externes réalisées au cours du semestre**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à la SAS Rue la Boétie pour un montant de 15,71 millions d'euros.

Le montant total des avances accordées à la SAS Rue la Boétie au 30 juin 2010 est de 175,61 millions d'euros.

La SAS Rue la Boétie a versé un acompte sur dividende de 22,53 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.3. Les écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2009 BRUT	31.12.2009 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (1)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	30.06.2010 BRUT	30.06.2010 NET
SA Crédit Agricole de Belgique	42 099	41 807						42 099	41 807
SAS NDFI	8 930	8 930						8 930	8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858	21 858		- 208				21 650	21 650
SA Foncière de l'Erable	3 005	3 005		- 1 601				1 404	1 404
Total	75 892	75 600		- 1 809				74 083	73 791

(1) diminutions consécutives aux cessions de la société Norexpert, membre du palier de consolidation de la SAS ARCADIM FUSION et de la société Agence SEDAF, membre du palier de consolidation de la SA Foncière de l'Erable.

2.4. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du 1^{er} semestre 2010 :

- les Caisses Locales ont souscrit des bons de caisse auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 10,35 millions d'euros, portant l'encours à 26,85 millions d'euros
- le 24 juin 2010 s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de la Caisse Locale de Dunkerque. Cette nouvelle Caisse Locale est affiliée à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 0,51 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 1,25 millions d'euros de la Foncière de l'Erable,
- 1,32 millions d'euros de Nord Capital Investissement,
- 4,91 millions d'euros de la SCI Euralliance Europe,
- un acompte de 6,66 millions d'euros de la SAS Belgium CA

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à la SCI Quartz Europe de 1,75 millions d'euros portant le solde à 22,27 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 0,55 millions d'euros ayant été capitalisés

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à la SCI Crystal Europe de 1,75 millions d'euros portant le solde à 27,68 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 0,70 millions d'euros ayant été capitalisés

- la SAS Belgium CA a remboursé la totalité de l'avance en compte courant pour un montant de 4,23 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France lui a accordé une nouvelle avance en compte courant de 3,5 millions d'euros

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Belgium CA pour un montant de 3,81 millions d'euros, son pourcentage de détention reste inchangé.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 281	8 375	4 216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 070	34 514	18 944
Sur opérations avec la clientèle	375 354	791 863	406 878
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	14 467	31 100	14 796
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 998	8 084	5 302
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	22 404	72 576	47 390
Sur opérations de location-financement	22	182	
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	440 596	946 694	497 526
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 5 178	- 9 863	- 5 139
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 107 429	- 274 489	- 155 127
Sur opérations avec la clientèle	- 37 699	- 78 440	- 44 490
Sur dettes représentées par un titre	- 37 773	- 58 850	- 30 035
Sur dettes subordonnées	- 14 275	- 23 257	- 10 149
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	- 56 677	- 90 425	- 48 980
Sur opérations de location-financement	- 274	- 857	- 324
Autres intérêts et charges assimilées		- 12	- 6
Charges d'intérêts	- 259 305	- 536 193	- 294 250
<p>(1) dont 5 110 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2010 contre 10 375 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et 6 134 milliers d'euros au 30 juin 2009</p> <p>(2) dont 4 703 milliers d'euros au 30 juin 2010 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 9 104 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et 4 533 milliers d'euros au 30 juin 2009</p> <p>(3) les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes « intérêts courus et échus des instruments de couverture » alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne « résultat de couverture » de la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note 3.3). Le montant net des éléments reclassés s'élève à - 21 milliers d'euros au 31 décembre 2009.</p>			

3.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 537	- 10	1 527
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 747	- 21 161	11 586
Sur opérations avec la clientèle	51 691	- 372	51 319
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	61		61
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	7 925	- 990	6 935
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	4 359		4 359
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	66 873	- 8575	58 298
Produits nets des commissions	165 193	- 31 108	134 085

(1) Au 30/06/2010, comme au 31/12/2009, les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » de la rubrique « produits et charges nets des autres activités » (note 3.5) ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 22 673 milliers d'euros au 30/06/2010, 51 718 milliers d'euros au 31/12/2009 et à 22 626 milliers d'euros au 30 juin 2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	602	- 122	480
Sur opérations internes au Crédit Agricole	57 874	- 57 753	121
Sur opérations avec la clientèle	108 911	- 538	108 373
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	115		115
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	13 279	- 2 366	10 913
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	7 754	- 14	7 740
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	136 640	- 13 912	122 728
Produits nets des commissions	325 175	- 74 705	250 470

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	523	- 246	277
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 510	- 29 511	- 1
Sur opérations avec la clientèle	51 661	- 54	51 607
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	59		59
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 856	- 1 265	3 591
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	3112	- 14	3 098
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	64 375	- 6 878	57 497
Produits nets des commissions	154 096	- 37 968	116 128

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	- 20 615	- 13 096	- 2 931
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	- 6 443	12 346	19 978
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 312	1 733	822
Résultat de la comptabilité de couverture (1)	- 11	- 894	- 3 143
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 25 757	89	14 726

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	58 651	58 650	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	35 578	23 231	12 347
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	23 073	35 419	- 12 346
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	204 796	204 808	- 12
Variations de juste valeur des éléments couverts	124 811	46 614	78 197
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	79 985	158 194	- 78 209
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	263 447	263 458	- 11

(1) Au 30/06/2010, comme au 31/12/2009, les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêts" (note 3.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture". Le montant net des éléments reclassés s'élève à - 21 milliers d'euros au 31/12/2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	21 502	21 513	- 11
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 750	12 067	683
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 752	9 446	- 694
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	118 508	119 391	- 883
Variations de juste valeur des éléments couverts	69 835	19 739	50 096
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	48 673	99 652	- 50 979
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	140 010	140 904	- 894

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	12 561	- 12 564	- 3
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 778	- 8 202	- 1 424
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	5 783	- 4 362	1 421
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace (1)			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	51 137	- 54 277	- 3 140
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 673	- 10 142	8 531
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	32 464	- 44 135	- 11 671
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	63 698	- 66 841	- 3 143

(1) montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Dividendes reçus	29 317	33 286	26 444
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	4 739	230	- 6 498
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 157	- 4 753	- 1 398
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	- 4 000		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 899	28 763	18 548

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		67	23
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance	43	15 973	33 533
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		725	- 24 918
Produits nets des immeubles de placement	- 2 310	- 8 382	- 2 287
Autres produits (charges) nets (1)	18 591	33 139	16 179
Produits (charges) des autres activités	16 324	41 522	22 530

(1) au 30/06/2010 comme au 31/12/2009, les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 3.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 22,67 millions d'euros au 30/06/2010, à 51,72 millions d'euros au 31/12/2009 et à 22,63 millions d'euros au 30/06/2009.

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Charges de personnel	101 269	206 122	103 186
Impôts et taxes	5 957	18 650	8 534
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	71 000	131 942	63 043
Charges générales d'exploitation	178 226	356 714	174 763

Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Salaires et traitements	55 601	116 547	57 292
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 672	9 160	4 606
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 877	3 094	1 996
Autres charges sociales	20 235	40 587	20 215
Intéressement et participation	11 990	24 501	13 410
Impôts et taxes sur rémunération	6 894	12 233	5 667
Total charges de personnel	101 269	206 122	103 186

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Dotations aux amortissements	11 623	23 952	11 136
- immobilisations corporelles	11 024	23 118	10 487
- immobilisations incorporelles	599	834	649
Dotations aux dépréciations			
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles			
Total	11 623	23 952	11 136

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 94 513	- 179 449	- 88 369
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 674	- 4 548	- 2 626
Prêts et créances	- 81 980	- 151 710	- 75 665
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 790	- 10 784	- 5 914
Autres actifs	- 128	- 705	- 199
Engagements par signature	- 975	- 512	- 148
Risques et charges	- 9 966	- 11 190	- 3 817
Reprises de provisions et de dépréciations	58 486	75 322	35 796
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	4 002		
Prêts et créances	41 984	60 378	32 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 108	5 942	
Autres actifs	309	162	268
Engagements par signature	349	321	173
Risques et charges	1 734	8 519	2 752
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 36 027	- 104 127	- 52 573
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement			
Pertes /prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 2 172	- 3 418	- 1 466
Récupérations sur prêts et créances amorties	886	1 479	537
Décote sur crédits restructurés	- 652	- 680	- 374
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	- 48		
Coût du risque	- 38 013	- 106 746	- 53 876

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	443	816	158
Plus-values de cession	758	966	284
Moins-values de cession	- 315	- 150	- 126
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession	- 2 608		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 2 165	816	158

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Charge d'impôt courant	- 37 902	- 86 926	- 44 842
Charge d'impôt différé	11 416	14 074	7 342
Charge d'impôt de la période	- 26 486	- 72 852	- 37 500

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30/06/2010

(en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	107 620	34,43%	37 054
Effet des différences permanentes			- 6 935
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 53
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			- 702
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 1 782
Effet de l'imposition à taux réduit			487
Impôt sur intérêts minoritaires			1 394
Effet des autres éléments			- 2 977
Taux et charge effectif d'impôt		24,61%	26 486

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2010

Au 31/12/2009

(en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	238 326	34,43%	82 056
Effet des différences permanentes			- 9 668
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 89
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			1 873
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 326
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 518
Impôt sur intérêts minoritaires			2 211
Effet des autres éléments			- 3 339
Taux et charge effectif d'impôt		30,57%	72 852

Au 30/06/2009

(en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	132 792	34,43%	45 720
Effet des différences permanentes			- 7 354
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 34
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			311
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			312
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 055
Impôt sur intérêts minoritaires			964
Effet des autres éléments			- 1 364
Taux et charge effectif d'impôt		28,24%	37 500

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		230 860		230 860	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 – part groupe		230 860		230 860	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 – part minoritaire		609		609	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 (1)		231 469		231 469	
Variation de juste valeur		259 953		259 953	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 – part groupe		259 953		259 953	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 – part minoritaire		1 075		1 075	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)		261 028		261 028	
Variation de juste valeur		- 6 089		- 6 089	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2010 – part groupe		- 6 089		- 6 089	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2010 – part minoritaire		- 236		- 236	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2010 (1)		- 6 325		- 6 325	

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
Montant brut	- 3 681	266 591	234 124
Impôt	- 2 644	- 5 563	- 2 655
Total net	- 6 325	261 028	231 469

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009	30.06.2009
	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire	335 842	731 345	375 208
Charges de fonctionnement	- 189 849	- 380 666	- 185 899
Résultat brut d'exploitation	145 993	350 679	189 309
Coût du risque	- 38 013	- 106 746	- 53 876
Résultat d'exploitation	107 980	243 933	135 433
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	756	- 353	- 788
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 2 165	816	158
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	106 571	244 396	134 803
Impôts sur les bénéfices	- 26 486	- 72 852	- 37 500
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	5 853		
Résultat net	85 938	171 544	97 303
Intérêts minoritaires	- 4 048	- 6 423	2 799
Résultat net part du Groupe	81 890	165 121	94 504

Au 30 juin 2010, la part des activités assurances dans le résultat net part du groupe représente 1 373 milliers d'euros contre 3 165 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et 1 432 milliers d'euros au 30 juin 2009.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95 601	57 266
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	83 366	78 380
Valeur au bilan	178 967	135 646
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		770
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		770
* Titres cotés		
* Titres non cotés		770
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	95 601	56 496
Valeur au bilan	95 601	57 266

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	83 366	78 380
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 366	78 380
* Titres cotés		
* Titres non cotés	83 366	78 380
Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Créances rattachées		
Valeur au bilan	83 366	78 380

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	132 248	93 018
Passifs financiers à la juste Valeur par résultat sur option	331 549	325 758
Valeur au bilan	463 797	418 776

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	132 248	93 018
Valeur au bilan	132 248	93 018

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010		31.12.2009	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	331 549	18 451	325 758	24 242
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Valeur au bilan	331 549	18 451	325 758	24 242

5.2. Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	372 863	14 962	1 050	340 208	9 663	49
Obligations et autres titres à revenu fixe	797 672	23 363	22 827	877 943	24 791	25 739
Actions et autres titres à revenu variable	219 605	17 366	23 933	225 728	18 651	27 696
Titres de participation non consolidés	808 678	36 272	12 993	815 543	43 378	8 859
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	14 943			14 434		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	2 213 761	91 963	60 803	2 273 856	96 483	62 343
Impôts		- 19 572	- 16 268		- 18 326	- 18 366
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		72 391	44 535		78 157	43 977

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	576 869	419 291
dont comptes ordinaires débiteurs sains	67 497	17 942
dont comptes et prêts au jour le jour sains		1 315
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 618	3 618
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	580 487	422 909
Créances rattachées	4 368	3 803
Dépréciations		
Valeur nette	584 855	426 712
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	124 795	1 159 174
Comptes et avances à terme	581 768	527 634
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	706 563	1 686 808
Créances rattachées	24 311	22 170
Dépréciations		
Valeur nette	730 874	1 708 978
Valeur au bilan	1 315 729	2 135 690

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2010	31.12.2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 824	27 309
Autres concours à la clientèle	19 212 193	18 573 453
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	61 400	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 541	4 587
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	290 985	260 707
Comptes ordinaires débiteurs	275 078	197 862
Total	19 868 021	19 125 318
Créances rattachées	141 435	153 283
Dépréciations	- 366 478	- 338 057
Valeur nette	19 642 978	18 940 544
Opérations de crédit-bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 646	38 727
Total	38 646	38 727
Créances rattachées	2	
Dépréciations	- 1 391	- 1 173
Valeur nette	37 257	37 554
Valeur au bilan	19 680 235	18 978 098

Créances apportées en garantie :

Au 30 juin 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 5 062 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 886 millions d'euros en 2009. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 2 320 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 2 422 millions d'euros en 2009 ;
- 1 231 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 1 267 millions d'euros en 2009 ;
- 1 511 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 197 millions d'euros en 2009

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2010			
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	187			187
Etablissements de crédit	580 487			580 487
Institutions non établissement de crédit	2 395 415	2 278	1 187	2 394 228
Grandes Entreprises	5 483 253	115 313	55 190	5 428 063
Clientèle de détail	12 027 813	362 502	186 296	11 841 517
Total*	20 487 155	480 093	242 673	20 244 482
Créances rattachées nettes				96 118
Provisions collectives				-75 510
Valeur nette au bilan				20 265 090

* dont encours clientèle sains restructurés pour 17 233 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	12 799			12 799
Etablissements de crédit	422 909			422 909
Institutions non établissement de crédit	1 994 139	4 406	2 717	1 991 422
Grandes Entreprises	5 293 197	105 073	50 694	5 242 503
Clientèle de détail	11 863 910	326 144	167 079	11 696 831
Total*	19 586 954	435 623	220 490	19 366 464
Créances rattachées nettes				105 719
Provisions collectives				- 67 373
Valeur nette au bilan				19 404 810

* dont encours clientèle sains restructurés pour 17 657 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances clientèle	338 057		85 699	- 56 760		- 517	366 479
<i>dont dépréciations collectives</i>	67 372		9 721	- 1 583			75 510
Opérations de crédit-bail	1 174		274	- 22		- 35	1 391
Titres détenus jusqu'à l'échéance	20 133		790	- 10 108			10 815
Actifs disponibles à la vente	17 618	- 230	831	-4 426			13 793
Autres actifs financiers	1 868	- 874	127	-170			951
Total des dépréciations des actifs financiers	378 850	- 1 104	87 721	- 71 486		- 552	393 429

5.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30.06.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	761 578	714 736
dont comptes ordinaires créditeurs	5 209	38 776
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	761 578	714 736
Dettes rattachées	4 400	3 921
Total	765 978	718 657
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	5 707	1 231
Comptes et avances à terme	10 152 849	10 512 622
Sous-total	10 158 556	10 513 853
Dettes rattachées	47 489	47 834
Total	10 206 045	10 561 687
Valeur nette au bilan	10 972 023	11 280 344

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	3 277 047	3 721 774
Comptes d'épargne à régime spécial	1 549 743	1 421 561
Autres dettes envers la clientèle	974 916	1 012 993
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	5 801 706	6 156 328
Dettes rattachées	50 896	39 612
Valeur au bilan	5 852 602	6 195 940

5.6. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30.06.2010	31.12.2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	437 464	456 729
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	3 110 750	2 343 409
Emprunts obligataires	4 790	10 027
Autres dettes représentées par un titre	34	
Total	3 553 038	2 810 165
Dettes rattachées	23 826	18 543
Valeur au bilan	3 576 864	2 828 708
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	578 285	594 993
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575	1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	579 860	596 897
Dettes rattachées	10 748	8 106
Valeur au bilan	590 608	605 003

Au 30 juin 2010, l'encours des titres super subordonnés est de 509,5 millions d'euros.

5.7. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2010
Immeubles de placement							
Valeur brute	159 156		256	- 406			159 006
Amortissements & dépréciations	- 30 606		- 2 944	76			- 33 474
Valeur au bilan	128 550		- 2 688	- 330			125 532

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

5.8. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	364 329	- 566	19 652	- 8 187		3	375 231
Amortissements & Dépréciations (1)	- 200 462	459	- 10 390	1 164			- 209 229
Valeur au bilan	163 867	- 107	9 262	- 7 023		3	166 002
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	30 799	- 624	2352	- 3 512		- 1	29 014
Amortissements & Dépréciations	- 28 485	618	- 599	1 130			- 27 336
Valeur au bilan	2 314	- 6	1 753	- 2 382		- 1	1 678

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

5.9. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts (a)	30.06.2010
Risques sur les produits épargne logement	15 620		255				15 875
Risques d'exécution des engagements par signature	1 110		975	- 9	- 349		1 727
Risques opérationnels	7 340		353	- 1 384			6 309
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	14 728	- 307	747	- 104	- 68	- 53	14 943
Litiges divers	19 901		8 947	- 1 166	- 1 755	- 8	25 919
Participations							
Restructurations							
Autres risques	8 895		1 657	- 229	- 181	12	10 154
Total	67 594	- 307	12 934	- 2 892	- 2 353	- 49	74 927

(a) En général, il s'agit de reclassements

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 918 017	1 916 941
Ancienneté de plus de 10 ans	791 679	667 584
Total plans d'épargne-logement	2 709 696	2 584 525
Total comptes épargne-logement	423 061	428 985
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 132 757	3 013 510

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2010 pour les données du 30 juin 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	41 694	45 658
Comptes épargne-logement :	126 356	131 041
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	168 050	176 699

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 460	1 580
Ancienneté de plus de 10 ans	6 585	5 750
Total plans d'épargne-logement	9 045	7 330
Total comptes épargne-logement	6 830	8 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 875	15 620

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

5.10. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2010

Au 30 juin 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818		
Dont part du Public	16 593 589	28,23%	
Dont part du Crédit Agricole S.A			
Dont part Auto-Détenue	516 229	0,88%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815		
Dont part du Public			
Dont part du Crédit Agricole S.A	14 300 815	24,33%	
Parts sociales	27 371 940		
Dont 64 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,45%
Dont 25 administrateurs de la CR	425	ns	3,79%
Dont Crédit Agricole S.A	10	ns	0,76%
TOTAL	58 782 573	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 € et le montant total du capital est 179 287 K€. Ces titres sont entièrement libérés.

➤ Résultat par action

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le Ministère de l'Economie et des Finances.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 1,25 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2006	0,94	0,94	0,06
2007	1,15	1,15	0,06
2008	1,25	1,25	0,14
2009	1,25	1,25	0,12

6. Engagements de financement et de garantie

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 605 145	3 924 346
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 050	4 050
. Engagements en faveur de la clientèle	3 601 095	3 920 296
Ouverture de crédits confirmés	3 005 234	3 130 915
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	38 679	20 025
- <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	2 966 555	3 110 890
Autres engagements en faveur de la clientèle	595 861	789 381
Engagements de garantie	733 813	775 342
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres garanties</i>		
. Engagements d'ordre de la clientèle	733 813	775 342
<i>Cautions immobilières</i>	269 713	273 279
<i>Garanties financières</i>	180 863	216 078
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	283 237	285 985
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 853 631	900 875
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 853 631	900 875
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 857 052	3 524 293
. Engagements reçus d'établissements de crédit	889 594	702 365
. Engagements reçus de la clientèle	2 967 458	2 821 928
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	375 256	353 603
Autres garanties reçues	2 592 202	2 468 325

7. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

- **Reclassements effectués par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France**

Comme lors des exercices précédents, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 315 729	1 315 771	2 135 690	2 135 702
Prêts et créances sur la clientèle	19 680 235	19 118 221	18 978 098	18 591 697
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	462 208	457 185	277 936	261 899
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit	10 972 023	11 174 999	11 280 344	11 451 642
Dettes envers la clientèle	5 852 602	5 781 485	6 195 940	6 141 093
Dettes représentées par un titre	3 576 864	3 643 627	2 828 708	2 885 848
Dettes subordonnées	590 608	594 581	605 003	606 834

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30.06.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95 601	7 324	87 841	436
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	95 601	7 324	87 841	436
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	83 366		82 170	1 196
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	83 366		82 170	1 196
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 366		82 170	1 196
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 213 761	762 806	1 421 123	94 869
Effets publics et valeurs assimilées	380 221	373 771	4 068	2 382
Obligations et autres titres à revenu fixe	804 086	376 202	394 938	90 503
Actions et autres titres à revenu variable	1 029 454	12 833	1 022 117	1 984
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	3 260		3 260	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 395 988	770 130	1 594 394	96 501

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	57 266	966	56 152	148
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	770		770	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	770		770	
Actions et autres titres à revenu variable				
Instrument dérivé	56 496	966	55 382	148
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 380		77 179	1 201
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 273 856	661 319	1 512 500	100 037
Effets publics et valeurs assimilées	346 299	342 956	1 006	2 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	886 286	306 777	483 668	95 841
Actions et autres titres à revenu variable	1 041 271	11 586	1 027 826	1 859
Créances disponibles à la vente				
Instrument dérivé de couverture	11 890	4 273	7 617	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 421 392	666 558	1 653 448	101 386

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30.06.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	132 248		132 248	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	132 248		132 248	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	331 549		331 549	
Instruments dérivés de couverture	275 092		275 092	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	738 889		738 889	

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	93 018	176	92 842	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	93 018	176	92 842	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	325 758		325 758	
Instruments dérivés de couverture	125 034	56 703	68 331	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	543 810	56 879	486 931	

- Changements de modèles de valorisation

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en milliers d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture													
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Valeurs reçues en pension	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		Valeurs reçues en pension	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente			
Solde d'ouverture (01.01.2010)	101 386																									
Gains /pertes de la période (1)	3 263																									
Comptabilisés en résultat	672																									
Comptabilisés en capitaux propres	2 591																									
Achats de la période	180																									
Ventes de la période	-3 034																									
Emissions de la période																										
Dénouements de la période	- 5 294																									
Transferts																										
Transferts vers niveau 3																										
Transferts hors niveau 3																										
Solde de clôture (30.06.2010)	96 501																									

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 682
Comptabilisés en résultat	737
Comptabilisés en capitaux propres	945

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

9. Événements postérieurs à fin de la période intermédiaire

Début juillet 2010, la Caisse Régionale a cédé à Pacifica, la totalité des actions détenues dans la société d'Assurance du CA Nord de France. Cette cession s'inscrit dans le prolongement des dispositions du Protocole d'accord du 18 mai 2004, organisant les modalités d'augmentation de la participation de Pacifica au capital de la société d'Assurance du CA Nord de France.

C'est dans ce cadre que la Caisse Régionale avait déjà cédé 20% du capital à Pacifica en 2008.

Cet événement se traduira par la sortie de la société d'Assurance du CA Nord de France du périmètre du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, à l'occasion de l'élaboration des prochains comptes consolidés.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

Adresse		Président
10, avenue Foch	59020 Lille	Paul BERNARD

Les Caisses Locales :

Méthode de consolidation : intégration globale

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
AIRE	1/5, Rue d'Arras	62922 AIRE SUR LA LYS	ALLOUCHERY Daniel
ARLEUX	34, rue Fily	59151 ARLEUX	MASCAUX Henri
ARMENTIERES	32, place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES	DEMEULENAERE Fernand
ARRAS	19, Grand Place	62000 ARRAS	TRIPLET Hubert
AUBERCHICOURT	7, place Jean Jaurès	59580 ANICHE	VANDENBUSSCHE Pierre
AUBIGNY	1, Place du Manoir	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	DESCAMPS Luc
AUDRUICQ	9, Place Belle Roze	62610 ARDRES	ADAM Michel
AULNOYE	17, rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE	DELIVYNE Avit
AVESNES	77, Grand Rue	62810 AVESNES LE COMTE	TRAISNEL Alain
AVESNES/HELPE	4, rue Vauban	59440 AVESNES/HELPE	ROSELEUR Jean-Pierre
BAILLEUL	16, rue d'Ypres	59270 BAILLEUL	ASSEMAN Philippe
BAPAUME	16, Route de Douai	62450 BAPAUME	TRUFFAUX Philippe
BAVAY	40, rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY	CABARET Michel
BERGUES	26, rue Nationale	59380 BERGUES	BRYGO Bernard
BETHUNE	159, Place du Mal Joffre	62401 BETHUNE	DURIEZ Pierre
BONDUES/MARCQ	1906, avenue De Gaulle	59910 BONDUES	PACORY Bernard
BOUCHAIN	222 rue Léon Pierard BP36	59111 BOUCHAIN	MOREAU Domitien
BOULOGNE/MER	83 à 85, Bd Mariette	62 200 BOULOGNE/MER	PARENTY Daniel
BOURBOURG	13, rue Pasteur	59630 BOURBOURG	ADRIANSEN Georges
BRUAY	76, Rue Jules Guesde	62700 BRUAY	DOISNE Jean-Marc
BUCQUOY	18, Grand Place	62760 PAS EN ARTOIS	CARON Pierre-Yves
CALAIS	77, Bd Lafayette	62102 CALAIS	CALAIS Patrice
CAMBRAI	27, rue de Nice	59400 CAMBRAI	FONTAINE Henri

CARNIERES	9, rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT	BEAUVOIS René-Pierre
Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
CASSEL	61, rue Moeneclaeey	59670 CASSEL	FRANCHOIS Emmanuel
CLARY	11, rue Gambetta	59540 CAUDRY	GAVE Philippe
CONDE/ESCAUT	47, rue Gambetta	59163 CONDE/ESCAUT	DUBRULLE José
CYSOING	42, rue Léon Gambetta	59830 CYSOING	POLLET Dominique
DESVRES	10, Rue des Potiers	62240 DESVRES	PENIGUEL Christian
DOUAI	179, rue de Paris	59505 DOUAI	VION Marie-Madeleine
DUNKERQUE	5-7 Boulevard Sainte Barbe	59140 DUNKERQUE	HENNEBERT Francis
FREVENT	2, place Jean Jaurès	62270 FREVENT	DUCROQUET Thierry
GUINES	29, Rue G Clémenceau	62340 GUINES	CALAIS Thierry
HAUT PAYS	25, Place Jean Jaurès	62380 LUMBRES	ROLIN Stéphane
HAZEBROUCK	5, rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK	WYCKAERT Jacques
HENIN	16, Rue du 8 mai	62200 CARVIN	WILLEFERT Didier
HESDIN	1, Place d'Armes	62140 HESDIN	THELLIER Louis
LA BASSEE	5, rue du Général Leclercq	59480 LA BASSEE	CAILLET Bernard
LE CATEAU	36/38, rue Jean-Jaurès	59360 LE CATEAU	LESAGE Jean-Luc
LE QUESNOY	8/10/12, rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY	CAFFIERI Maurice
LENS	27, Rue René Lannoy	62301 LENS	HUCHETTE Monique
LILLE	71 à 73, rue Nationale	59800 LILLE	LEFEBVRE Didier
LILLERS	9, Rue du Commerce	62190 LILLERS	LECLERCQ Alain
MARCHIENNES	41, rue Pasteur	59490 SOMAIN	DERAM Michel
MARCOING	15, rue de la République	59159 MARCOING	COLAR Pierre-Yves
MARQUISE	12, Rue Pasteur	62250 MARQUISE	TETTART Philippe
MAUBEUGE	40, avenue de France	59600 MAUBEUGE	CATON Daniel
MERVILLE	9, Place de la Libération	59660 MERVILLE	CAUDRON Bruno
MONTREUIL	32, Place du Gal de Gaulle	62170 MONTREUIL	ROUSSEL Jean-François
ORCHIES	1, place Léon Gambetta	59310 ORCHIES	DEBAERE André
PERNES	29, Grand Place	62550 PERNES	BLANCKAERT Jean-Pierre
PONT A MARCQ	102, rue nationale	59710 PONT A MARCQ	SPRIET Thérèse
QUESNOY/DEULE	3, rue du Général Leclercq	59890 QUESNOY/DEULE	CATRY Albert
SAINT AMAND LES EAUX	34, rue d'Orchies	59230 ST AMAND les EAUX	PRUVOT Alfred
SAINT POL	4, Place Verdun	62130 SAINT POL	GOSSE DE GORRE Bertrand
SAINT-OMER	26, Place Foch	62502 SAINT-OMER	DUHAUT André
SECLIN	31, place du Gal de Gaulle	59113 SECLIN	COLLETTE Yves
SOLESMES	53, rue de la République	59730 SOLESMES	POTTIER Jean-Pierre
STEENVOORDE	33, place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE	DECLERCK Jean-Claude
TRELON	52, rue Saint-Louis	59610 FOURMIES	BERTRAND Gérard
VALENCIENNES	15, avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES	HOLLE Philippe
VILLENEUVE D'ASCQ	30, Bd du Comte Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ	BRABANT Hervé
WATTRELOS	40, rue Carnot	59150 WATTRELOS	DUHIN Gérard
WORMHOUT	42, place du Gal de Gaulle	59470 WORMHOUT	BAILLIE Claire

SAS Belgium CA

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	45,0% en 2010 45,0% en 2009	45,0% en 2010 45,0% en 2009

SA Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
Boulevard Sylvain Dupuis, 251	1070 Bruxelles	22,5% en 2010 22,5% en 2009	30% en 2010 30% en 2009

SA ASSURANCE DU CA NORD DE FRANCE

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	57,5% en 2010 57,5% en 2009	57,5% en 2010 57,5% en 2009

SCI Euralliance Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	99,9% en 2010 99,9% en 2009	99,9% en 2010 99,9% en 2009

SCI CRYSTAL Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	99,9% en 2010 100% en 2009	99,9% en 2010 97,9% en 2009

SCI QUARTZ Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	99,9% en 2010 100% en 2009	99,9% en 2010 97,9% en 2009

SAS IMM NORD

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SAS NORD DE FRANCE IMMOBILIER

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SARL CARYATIDES Finance

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	88% en 2010 88% en 2009	88% en 2010 88% en 2009

SAS ARCADIM Fusion

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
128 rue Solferino	59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SA Foncière de l'Erable

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
330 avenue de Brigode 59650 Villeneuve d'Ascq	99,9% en 2010 99,9% en 2009	99,9% en 2010 99,9% en 2009

SA NORD CAPITAL INVESTISSEMENT

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Palais de la Bourse – Place du théâtre 59000 Lille	88,1% en 2010 88,1% en 2009	88,1% en 2010 88,1% en 2009

VAUBAN Finance

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
15 avenue Victor Hugo 75116 Paris	37,8% en 2010 37,8% en 2009	37,8% en 2010 37,8% en 2009

SAS Créer

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes	30% en 2010 30% en 2009	30% en 2010 30% en 2009

SAS NACARAT

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
323 Avenue du Président Hoover 59000 Lille	30,8% en 2010 30,8% en 2009	30,8% en 2010 30,8% en 2009

Liste des entités du Groupe Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Filiales	Adresse
Fédération des Caisses du Crédit Agricole de Belgique	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC ECUPA	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV LANBOKAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAISSE	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV DIVILAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV RENTALAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INTERLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INVELAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC DIVICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
HYPOLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC RENTACAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SA Crédit Agricole Assurance	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
KEYTRADE BANK	Blvd du Souverain 100 - Bruxelles
EUROPABANK	Burgstraat 170 - Gent
SA REAGRA	Av de la Gare 65 - Luxembourg

Toutes les entités du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre.

Partie III : DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Je soussigné, Alain DIEVAL, Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France, déclare assumer la responsabilité du rapport financier semestriel, et atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes, pour le semestre écoulé, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Lille,
le 31 août 2010

Le Directeur Général

Alain DIEVAL

Partie IV : RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR
L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2010**

Comptes semestriels consolidés résumés
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 3 pages
Référence :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille

Capital social : €. 179 286 847,65

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Période du 1er janvier au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans un contexte de crise économique et financière. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations comptables d'applications obligatoires à compter du 1er janvier 2010.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux Comptes

Fait à Nantes et Courbevoie, le 26 août 2010

Les commissaires aux comptes,

KPMG AUDIT
DEPARTEMENT DE KPMG S.A.

MAZARS